

## DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[Traduction]

### LES PENSIONS

#### ON DEMANDE D'ABAISSE L'ÂGE DE LA RETRAITE

**M. Sergio Marchi (York-Ouest):** Monsieur le Président, je crois qu'il faudrait abaisser l'âge de la retraite de 65 à 60 ans, en accordant la pleine pension. Ce serait non seulement une réforme progressiste mais on reconnaîtrait ainsi la nécessité de permettre à une couche importante de la société canadienne forcée de travailler jusqu'à l'âge de 65 ans, malgré de graves handicaps et douleurs physiques, de vivre dans la dignité et le confort.

Combien d'hommes et de femmes, surtout dans le bâtiment et dans les professions nécessitant d'énormes efforts physiques, continuent à travailler malgré des douleurs dans le dos, les jambes et les bras dues à des années de dur labeur, parce qu'elles n'ont pas le choix et que leur famille doit vivre malgré le coût de la vie élevé.

Alors qu'un comité parlementaire vient de recommander que l'on supprime la retraite obligatoire, je demande que l'on accorde à tous les Canadiens le droit de prendre leur retraite à l'âge de 60 ans. Permettons aux Canadiens dont le corps a été fort meurtri par leur travail de vivre dans une dignité bien méritée.

Je faisais partie du gouvernement libéral qui a abaissé l'âge de la pension de 70 à 65 ans, en 1966. Après plus de 20 ans, il est temps de l'abaisser à 60 ans.

\* \* \*

### LES COMMUNICATIONS

#### LES PROGRÈS DU CANADA DANS LE DOMAINE DE LA TECHNOLOGIE

**M. Dave Nickerson (Western Arctic):** Monsieur le Président, le projet canadien de «système mobile de communication par satellite» aura pour effet de révolutionner la communication téléphonique et la transmission de données dans le pays vaste et peu peuplé qu'est le nôtre. Où qu'on se trouve au Canada, on pourra, à l'aide d'un petit terminal de la taille d'un téléphone cellulaire, se raccorder avec le réseau mondial de télécommunication.

Pour les compagnies de transport, les entreprises de constructions, d'exploitation forestière et d'exploration minière dans les régions éloignées ainsi que les organismes gouvernementaux, les avantages seront innombrables, sans compter les perspectives commerciales qu'offrira la fabrication du matériel nécessaire.

Le ministère des Communications et ses partenaires du secteur privé doivent être encouragés à lancer le satellite et à mener à bien les projet révolutionnaire dans les meilleurs délais.

## Article 21 du Règlement

### L'ASSURANCE-CHÔMAGE

#### LA DÉCISION EN FAVEUR DES CONJOINTS

**Mme Marion Dewar (Hamilton Mountain):** Monsieur le Président, hier, la Division d'appel de la Cour fédérale a maintenu une décision en matière de droits de la personne qui invalide une loi interdisant à la Commission de l'assurance-chômage de verser des prestations de chômage aux femmes ou aux maris à l'emploi de leur conjoint. Les néo-démocrates se réjouissent de cette décision qui confirme un amendement qu'ils préconisent depuis de nombreuses années.

[Français]

C'est surtout les Canadiennes qui bénéficieront de cette décision car c'est leur travail qui a souvent été fait, sans rémunération et sans reconnaissance. Le gouvernement fédéral maintenait une discrimination envers les femmes en leur refusant les mêmes avantages sociaux à cause de leur lien conjugal avec leur employeur. Nous savons que cette idée relève d'une très vieille perception du travail des femmes. Il est considéré normal qu'une femme qui travaille pour son mari le fera bénévolement, ceci faisant partie de son devoir d'épouse.

Je crois que tous les citoyens de ce pays accueilleront la décision de la Cour parce qu'elle reconnaît un droit fondamental de toute personne mariée.

Nous ne pouvons qu'espérer que le gouvernement conservateur acceptera cette décision sans appel.

\* \* \*

[Traduction]

### LA RADIODIFFUSION

#### ON DEMANDE UNE MODIFICATION LÉGISLATIVE

**M. Alan Redway (York-Est):** Monsieur le Président, les propriétaires de logements en copropriété sont bouleversés et inquiets, à juste titre, à cause de certaines dispositions discriminatoires du projet C-136 sur la radiodiffusion.

Une maison unifamiliale dotée d'un récepteur de signaux de satellite n'est pas visé par les règlements qui découlent de ce projet de loi. Il en va de même d'un grand foyer d'accueil. Mais ce n'est pas le cas d'un logement en copropriété qui est réglementé comme une société de cablovision à but lucratif.

Il faut donc modifier le projet de loi C-136 pour exempter également lesdits condominiums de ces dispositions.

\* \* \*

### LA DÉFENSE NATIONALE

#### LES RÉPONSES DU SECRÉTAIRE PARLEMENTAIRE

**M. Len Hopkins (Renfrew—Nipissing—Pembroke):** Monsieur le Président, la façon dont le secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale (M. Bradley) a répondu à mes questions il y a deux jours démontre qu'il ne mérite pas de toucher le traitement supplémentaire associé à son poste!